

La Cour Suprême donne le feu vert au démantèlement du paquebot géant ""Blue Lady""

NEW DELHI (MAP) - La création d'emplois et la récupération de 41.000 tonnes d'acier ont été les éléments déterminants dans la décision de la Cour Suprême de l'Inde qui vient d'autoriser la démolition du paquebot de luxe ""Blue Lady"".

Tout en insistant sur la nécessité de respecter les normes de sécurité les plus stricts, la plus haute instance judiciaire du pays a avancé des arguments économiques pour son feu vert au démantèlement du paquebot de croisière paralysé dans les chantiers navals d'Alang, dans l'état du Gujârât, depuis le mois d'août de l'an dernier.

Les groupes écologistes comme ""Greenpeace"" et autres ONGs opposés au déchargement en Inde de produits toxiques à partir de vaisseaux étrangers avaient bloqué l'opération et saisi la Cour Suprême sous prétexte que le navire contenait près de 1.240 tonnes d'amiante et autres produits radioactifs de nature à mettre en danger la santé, voir la vie, des centaines d'ouvriers dans les chantiers d'Alang réputés être les plus grands du monde sans être pour autant les mieux équipés.

Alors que la Cour Suprême fait valoir des considérations économiques et sociales pour sa décision qui permet la création de 700 emplois et la récupération pour recyclage de 411.000 tonnes d'acier qui ne manqueront pas de diminuer la pression sur le secteur minier, l'acquéreur du ""Blue Lady"" continue à rejeter les arguments des écologistes affirmant que les structures du paquebot ne comptent que 2 pc d'amiante et que le reste était constitué de plaques de ciment, pour la majorité.

M. Sanjay Mehta a déclaré que la décision était une victoire pour les chantiers navals et apportait une bouffée d'oxygène au secteur de la casse qui battait de l'aile après le renvoi de plusieurs unités qui devaient être démantelées au Gujârât. Tous les produits radioactifs ont déjà été enlevés et les quantités d'amiante restantes devraient être démontées de la façon la plus professionnelle et sûre qui soit, assure l'industriel indien.

Publié le: 14/09/2007 à 10:23:35 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/cour-supreme-donne-a98595.html>